



Conseil de la Ville

Règlement RV-2006-04-48 modifiant le Règlement de zonage numéro 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification du plan de zonage - Création de la zone H-453**

Le plan de zonage mentionné à l'article 7 du règlement de zonage numéro 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas est modifié par la création de la zone H-453 à même une partie des limites de la zone H-416, le tout tel qu'illustré sur le plan produit en annexe « A ».

2. **Usages et bâtiments principaux permis - Zone H-453**

Le tableau I « USAGES ET BÂTIMENTS PRINCIPAUX PERMIS, PAR ZONE » auquel réfère l'article 10 de ce règlement est modifié par l'ajout de la zone H-453, après la zone H-452, pour laquelle les usages et les bâtiments principaux permis sont indiqués sur le tableau produit en annexe « B ».

3. **Normes d'implantation des bâtiments principaux - Zone H-453**

Le tableau II « NORMES D'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX, PAR ZONE » auquel réfèrent les articles 32 et suivants de ce règlement est modifié par l'ajout de la zone H-453, après la zone H-452, pour laquelle les normes d'implantation des bâtiments principaux sont indiquées sur le tableau produit en annexe « C ».

Adopté le 16 janvier 2006

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 21 FÉVRIER 2006